

## NOMINATIONS

### Prix **ORANGE**



#### **Monsieur Robert Labrosse**

À l'automne 2011, Monsieur Robert Labrosse a entrepris une démarche citoyenne pour dénoncer le slogan « Sa maladie mentale va me rendre fou » de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM). Monsieur Labrosse a manifesté son indignation auprès de plusieurs instances et organismes, faisant valoir que cette campagne « n'a rien d'une œuvre pour lutter contre les préjugés, pour réduire la peur qui concerne la maladie mentale, pour réduire la stigmatisation (*Le Devoir*, 1<sup>er</sup> décembre 2011) ». Sa démarche, à l'effet catalyseur, a occasionné une grande sensibilisation et le retrait du slogan. La vigilance et les initiatives de Monsieur Labrosse desservent le respect des droits de l'ensemble des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

#### **Madame Lucie Tremblay**

Madame Lucie Tremblay est directrice des soins infirmiers au Centre gériatrique Maïmonides Donald Berman de Montréal, un CHSLD de 385 places. Dès son arrivée au centre, il y a 13 ans, sa première action a été de réduire le recours aux mesures de contention par la mise en place d'alternatives. Sa persévérance et ses convictions ont engendré un changement de culture organisationnel et le pourcentage de personnes mises sous contention est passé de 66% à 1,3%. Les personnes hébergées ont gagné en autonomie et en dignité. Le 5 juin 2011, Madame Lucie Tremblay a été nommée infirmière de l'année par le *Collège canadien des leaders en santé*. Madame Tremblay, ses collègues et le Centre Maïmonides sont sources d'inspiration pour tous les milieux ayant recours aux mesures de contrôle que sont l'isolement, la contention et les substances chimiques.

#### **La Cordée**

Une étude réalisée en 2004 par La Cordée, ressource alternative en santé mentale de l'Estrie, démontrait les difficultés rencontrées par des personnes autonomes vivant un problème de santé mentale pour se loger. Ces personnes subissent de la discrimination et des préjugés; elles se voient contraintes à occuper des logements vétustes et à prix élevé. L'organisme La Cordée s'est donc fait le promoteur d'un projet de logements; la formule de coopérative de solidarité a été mise de l'avant afin de favoriser l'entraide, la solidarité, l'autonomie. Par ailleurs, la formule de mixité de clientèle a été retenue pour éviter la ghettoïsation des personnes vivant un problème de santé mentale. Grâce à la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie ainsi qu'au CSSS-IUGS, la Coopérative a ouvert ses portes en 2011 et compte aujourd'hui trois immeubles de 12 logements chacun à Sherbrooke.



### Prix **CITRON**

#### **Le département de psychiatrie du CSSS de Saint-Jérôme**

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec ont mené, d'avril à juin 2011, une enquête sur la qualité des soins en santé mentale au Centre de santé et de services sociaux de Saint-Jérôme, après avoir été informés de situations préoccupantes relativement au respect des droits des personnes. Le rapport d'enquête, dévastateur, « brosse le portrait d'une organisation défaillante incapable de mettre un terme à des pratiques dignes des années 1950 (*Le Devoir*, 23 juin 2011) ». La liste des reproches est longue : siestes obligatoires, menace de se faire enlever ses cigarettes, sévices liés à l'application de contentions, menace de retrait à la chambre, impossibilité de voir un psychiatre pendant plusieurs jours, application inadéquate de la loi qui permet l'hospitalisation involontaire, recours inapproprié aux mesures de contrôle, bris de confidentialité, dossiers incomplets, médications injustifiées, etc. Suite à la publication de ce rapport, un comité de vigie a été mis en place par le Ministère de la santé et des services sociaux.

#### **La FFAPAMM**

Le thème de la campagne d'information et d'éducation de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale (FFAPAMM), « Sa maladie mentale va me rendre fou », a été vertement critiqué. Selon les commentaires des membres de l'AGIDD-SMQ et de personnes utilisatrices, cette campagne véhicule des préjugés, choque et blesse les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale parce qu'elle sous-entend que les personnes sont, en quelque sorte, contagieuses, ce qui alimente une peur collective. Reconnaisant que le message passe mal et n'a pas eu l'effet escompté de soutenir les proches afin qu'ils obtiennent l'aide nécessaire, la Fédération annonçait le retrait du thème en décembre 2011.

#### **Les hôpitaux promoteurs du nouvel institut psychiatrique à Montréal**

En janvier 2011, des gestionnaires du CHUM, de Maisonneuve-Rosemont et de Louis-Hippolyte Lafontaine réclamaient le retour de la vie en institution pour certaines personnes vivant un problème de santé mentale. Ils prétextaient que ces personnes sont incapables de fonctionner en société, qu'elles encombrant les lits d'hôpitaux, qu'elles contribuent à faire déborder les urgences psychiatriques, qu'elles finissent à la rue ou en prison. Elles seraient des personnes pour qui tout le reste a été tenté, mais en vain. Quelques mois plus tard, on apprenait qu'au moins un institut psychiatrique ouvrira ses portes à Montréal. S'il est vrai que des personnes vivant un problème de santé mentale ne sont pas au bon endroit et n'ont pas accès à des soins appropriés, la création d'un tel centre d'hébergement constitue un recul car le modèle asilaire est antithérapeutique.